Pour la Cité humaine – Les Droits du piéton

7, rue Major Martin – 69001 LYON

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975

Date : 19 novembre 2020

Rédacteur : Pierre RAUZADA
Président des Droits du piéton
pierre-henri.rauzada@orange.fr

www.pietons69.e-monsite.com

Objet : créer sur chaussée du stationnement pour scooters et motos.

Lyon / Déplacements & Stationnement – Fiche 54

A l'attention de monsieur Quentin CARPENTIER
Adjoint à la Maire du 9e Adt

Monsieur,

Le 12 octobre dernier, je vous ai adressé en copie le courrier que j'ai envoyé à madame Marielle PERRIN, adjointe à la Maire du 5ème Adt.
Ce courrier (Fiche 50) demandait la suppression de deux places de stationnement automobile au droit du 55 quai Pierre Scize, côté quai, pour y créer du stationnement pour scooters et motos. En effet, la partie sud de la place Bourgneuf connaît sur sa partie piétonne une véritable invasion de 2 roues motorisés puisque tous les jours, absolument tous les jours, il y a entre cinq et dix 2 roues motorisés qui stationnent à cet endroit.

Dans le 9ème Adt, la partie nord de la place Bourgneuf connaît sur sa partie piétonne la même situation (➔ voir photo page 2). Cependant, cette invasion est moins forte – entre trois et cinq par jour – grâce à l'espace de stationnement existant plus loin, juste devant le 35 du quai Pierre Scize, espace créé lors de la requalification entière de la place Bourgneuf.
Mais cet espace est insuffisant puisque complet tous les jours (➔ voir photo page 2). C'est pourquoi mon Association demande la suppression d'une place de stationnement automobile la plus proche possible de l'endroit où sont stationnés ces scooters et motos, sur le quai ou dans la contre-allée, pour y créer du stationnement 2 RM (+ panneau de signalisation, quilles avec chaînes d'attaches).

Les Droits du piéton disent depuis fort longtemps – à l'échelle métropolitaine comme à l'échelle nationale – que les 2 roues motorisés connaissent et vont connaître encore une croissance très forte dans l'espace urbain.
Il faut donc leur créer du stationnement sur chaussée pour éviter que ces 2 roues motorisés n'envahissent les trottoirs et places piétonnes, comme c'est déjà d'ailleurs le cas.
De plus, un jour ou l'autre, et nous l'espérons fortement pour cette mandature 2020-2026, des Elus auront le vrai courage politique de faire payer ce stationnement sur chaussée, ce qui de facto conduira enfin la Police municipale à verbaliser les 2 RM stationnés sur l'espace piétonnier.

Je vous adresse, Monsieur l'Adjoint, mes sincères salutations.

Pierre RAUZADA

Copie pour information :
- M. Valentin LUNGENSTRASS / Adjoint au Maire de Lyon
- Mme Marielle PERRIN / Adjointe à la Maire du 5e Adt
- M. Norbert KELLER-MAYAUD / Directeur Mobilité Urbaine – Ville de Lyon
- Le Progrès-Quartiers

<u>Photo de situation courante</u> : deux motos au premier plan et un scooter devant le passage-piétons

<u>Espace pour 2 roues motorisés devant le 35 du quai</u> : très bien mais complet en quasi-permanence, et donc insuffisant.